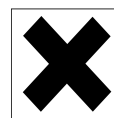


# Fiche de Données de Sécurité

## SINTOMIX FM



Xn

Fiche du 2/8/2007, révision 5

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: SINTOMIX FM

Code commercial: GSS02

Type de produit et emploi: Peinture-émail à séchage rapide fer micacé

Fournisseur:

Ind. Chimica Reggiana spa Via Gasparini, 7 42100 REGGIO EMILIA Italia Tel. +39  
0522517803 Fax +39 0522514384

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:  
Centro Antiveleni - Policlinico Umberto I, Roma - Tel. 06-49978000

Personne chargée de la fiche de données de sécurité: sdspg@icrsprint.it

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est un liquide qui s'enflamme à des températures supérieures à 21°C s'il est en contact avec une source d'ignition.

Le produit est nocif en cas d'exposition aiguë et présente des risques graves pour la santé en cas d'inhalation ou de contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

20% - 25% xylène, mélange d'isomères (si le point d'éclair  $\geq$  21°C)

N.67/548/CEE: 601-022-01-6 CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7

Xn,Xi; R10-20/21-38

1% - 3% éthylbenzène

N.67/548/CEE: 601-023-00-4 CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4

F,Xn; R11-20

0.5% - 1% 2-butoxyéthanol

N.67/548/CEE: 603-014-00-0 CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0

Xn,Xi; R20/21/22-36/38

0.5% - 1% naphta lourd (pétrole), hydrotraité

N.67/548/CEE: 649-327-00-6 CAS: 64742-48-9 EC: 265-150-3

Xn; R10-22

0.25% - 0.5% 2-butanone-oxime

N.67/548/CEE: 616-014-00-0 CAS: 96-29-7 EC: 202-496-6

Carc. Cat. 3,Xn,Xi; R21-40-41-43

0.1% - 0.25% Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

N.67/548/CEE: 649-356-00-4 CAS: 64742-95-6 EC: 265-199-0

Xn,Xi,N; R10-37-51-53-65

### 4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

N'utiliser aucun type de collyres ou de pomades avant d'avoir effectué une visite médicale ou sans l'avis d'un ophtalmologue.

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.



# Fiche de Données de Sécurité

## SINTOMIX FM

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Administrer de l'huile de vaseline minérale médicinale; ne pas administrer du lait ou de graisses animales ou végétales en général.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. APPELER UN MEDECIN.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés:

CO2 ou extincteurs à poudres.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

Risques de combustion:

Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

Refroidir avec de l'eau les boîtes exposées au feu.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

Précautions au plan de l'environnement:

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Eliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'ignition. Ne pas fumer.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage:

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Consulter également le paragraphe 8 suivant.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Ne pas fumer durant le travail.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Conditions de stockage :

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Eviter l'exposition directe au soleil.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire:

Nécessaire en cas d'une aération insuffisante ou d'une exposition prolongée.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui protègent entièrement la peau.

Limite(s) d'exposition (ACGIH):

# Fiche de Données de Sécurité

## SINTOMIX FM

Dénomination xylène, mélange d'isomères (si le point d'éclair $\geq 21^{\circ}\text{C}$ ) éthylbenzène 2-butoxyéthanol naphta lourd (pétrole), hydrotraité	TLV - TWA 100 ppm 100 ppm 120 gr/mc 525 mg/m <sup>3</sup>	TLV - STEL 150 ppm 125 ppm
<b>9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b> Aspect et couleur: Liquide transparent Odeur: Typique Point éclair: $21^{\circ}\text{C} \leq \text{fp} < 55^{\circ}\text{C}$ Densité relative: $1,70 \pm 0,05 \text{ g/cm}^3$ Viscosité: Thyxotrope mPa.s Fraction non volatile: 73%		
<b>10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b> Conditions à éviter: Stable dans des conditions normales. Substances à éviter: Aucune en particulier. Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer. Dangers de décomposition: Aucun.		
<b>11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b> Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit. Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit: xylène, mélange d'isomères (si le point d'éclair $\geq 21^{\circ}\text{C}$ ) EFFETS CHEZ L'HOMME: EXPOSITION NON PROFESSIONNELLE - Effets dûs à une exposition aiguë: Les symptômes d'exposition aiguë sont les suivants: dermatite, eczéma, irritation des yeux et de l'appareil respiratoire. L'inhalation des vapeurs peut provoquer des vertiges, maux de tête, nausée, troubles de la coordination, excitabilité, narcose, anémie, paresthésie des mains et des pieds. EXPOSITION PROFESSIONNELLE - Effets dûs à une exposition aiguë: Narcotique à hautes concentrations. Irritation par inhalation à 200 ppm (TCLo). L'inhalation de 200 ppm provoque des effets irritants chez l'homme. Homme (par ingestion)(LDLo): 50 mg/Kg. Homme (par inhalation)(LCLo): 10.000 ppm/6 h.		
<b>12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b> Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature. Liste des substances contenues dangereuses pour l'environnement et relative classification: 0.1% - 0.25% Solvant naphta aromatique léger (pétrole) N.67/548/CEE: 649-356-00-4 CAS: 64742-95-6 EC: 265-199-0 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Toxique pour les organismes aquatiques. peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.		
<b>13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b> Les résidus de matériel non-polymérisé doivent être considérés comme "Toxics et Nocifs" pour la présence de solvants organiques en quantité supérieure à ce qui est prévu d'après la loi européenne.		

# Fiche de Données de Sécurité

## SINTOMIX FM

Les récipients vides doivent être considérés des ordures spéciales (Art. 5 D.P.R. 915/82) livrables aux décharges de type 2B. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR-Routier: 3

ADR-Numéro ONU: 1263

Nom expédition: Peintures

ADR-Groupe de colisage: III

ADR\_Code\_de\_Classification: F1

Quantités limitées, non soumises à la réglementation ADR : - Emballages combinés: pour emballage interne jusqu'à 5 litres et colis jusqu'à 45 litres- Emballages internes positionnés sur barquettes à film rétractable ou film tendu : pour emballage interne jusqu'à 5 litres et colis jusqu'à 20 kg

IMDG-Classe: 3.3

IMDG-Numéro Un: 1263

Nom expédition: Peintures

IMDG-Etiquette: 3

IMDG-Groupe de colisage: III

IMDG-EMS: F-E, S-E

IMDG-MFAG: 310

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Symboles:

Xn Nocif

Phrases R:

R10 Inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

S23 Ne pas respirer les aérosols

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contient:

xylène, mélange d'isomères (si le point d'éclair  $\geq 21^{\circ}\text{C}$ )

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Composés Organiques Volatils - COV = 449.79 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 g/Kg

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 g/Kg

Carbone organique - C = 0.24

1999/13/CE (Directive COV)

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R cités sous l'en-tête 3:

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

# Fiche de Données de Sécurité

## SINTOMIX FM

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R21 Nocif par contact avec la peau.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R37 Irritant pour les voies respiratoires.  
R38 Irritant pour la peau.  
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- 2. IDENTIFICATION DES DANGERS
- 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
- 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
- 16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold  
ACGIH - Threshold Limit Values - 2004 edition

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.  
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.